

Appel de projets 2026-2027

Dynamisons nos quartiers!



**Soutien aux services de proximité
pour des milieux de vie animés,
inclusifs et économiquement forts.**



Mise en contexte

La Caisse Desjardins de Québec couvre un vaste territoire composé de sept quartiers : Saint-Roch, Saint-Sauveur, Saint-Jean-Baptiste, Vieux-Québec, Petit Champlain, Vieux-Port de Québec et Montcalm. Chacun se distingue par une artère commerciale dynamique, une vie communautaire riche et un réseau d'organismes engagés dans le développement local.

Ces quartiers font face à des enjeux variés, tels que :

- > l'itinérance et la revitalisation;
- > l'achalandage commercial;
- > la transformation démographique.

Depuis plusieurs années, la Caisse soutient des organismes qui contribuent à la vitalité de ces milieux, notamment les Sociétés de développement commercial (SDC). Avec cet appel de projets, elle souhaite amplifier son appui pour encourager une diversité d'initiatives de services de proximité qui renforcent les liens entre la population, les commerces et les espaces publics.

Dans le cadre de la préparation de cet appel, la Caisse a tenu un **atelier de co-création** le 27 janvier dernier avec des organismes du territoire. Cette rencontre a permis de réfléchir collectivement aux services de proximité et de faire émerger des idées qui pourraient être soutenues si elles répondent aux critères d'admissibilité et d'évaluation. Il n'est toutefois pas nécessaire d'avoir participé à l'atelier pour déposer un projet.

Parce que les quartiers sont le cœur vivant de notre communauté, la Caisse Desjardins de Québec lance un appel de projets pour soutenir les initiatives qui renforcent les services de proximité. Ensemble, transformons nos rues commerciales, nos milieux de vie et nos espaces publics en lieux dynamiques, animés et prospères, où citoyens, visiteurs et commerçants profitent d'un quartier vivant, inclusif et économiquement fort.

Qu'entendons-nous par « services de proximité »?

Dans le cadre de cet appel de projets, les services de proximité désignent les initiatives qui contribuent à :

- > Stimuler l'économie locale;
- > Favoriser la vie de quartier et les interactions entre les personnes;
- > Améliorer l'aménagement urbain pour créer des milieux de vie attrayants et sécuritaires.

Ces initiatives renforcent l'achat local, augmentent l'attractivité et la vitalité des quartiers, et améliorent les espaces publics afin d'offrir des environnements où il fait bon vivre, se rencontrer et circuler.

Objectifs de l'appel de projets

Cet appel de projets vise à soutenir des initiatives qui contribuent à :

- > Favoriser l'achat local et la fréquentation des commerces de proximité;
- > Dynamiser les quartiers pour répondre aux besoins des personnes qui y vivent, y travaillent ou les fréquentent;
- > Améliorer l'accessibilité et la qualité des infrastructures urbaines pour renforcer la sécurité, l'inclusion et la convivialité des espaces publics.

Types de projets recherchés

Les projets doivent permettre de renforcer les services de proximité dans les quartiers desservis par la Caisse.

Voici quelques exemples :

- > **Économie locale** : initiatives qui dynamisent les artères commerciales et encouragent l'achat local (boutiques éphémères, animations commerciales, grands événements).
- > **Vie de quartier** : actions qui favorisent le sentiment d'appartenance et le mieux-vivre ensemble (fêtes et événements communautaires, lieux ou activités d'échange, brigades de propreté, initiatives pour améliorer la sécurité).
- > **Aménagement urbain** : projets d'amélioration concrète du cadre de vie (verdissement de rues ou ruelles, installation de mobiliers urbains, création ou revitalisation d'espaces publics attractifs, embellissement et mise en valeur d'artères ou de places publiques).

Détails pratiques

- > **Montant maximal par projet** : 30 000 \$
- > **Période de dépôt** : Du 1^{er} février 2026 au 31 décembre 2027
- > **Dates limites de dépôt** : Les projets pourront être déposés en continu pendant toute la durée de l'appel. Les dates spécifiques de dépôt sont disponibles au caissedequebec.com
- > **Processus de dépôt de la demande** : Via notre formulaire de demande de partenariats (voir section Documents requis)
- > **Territoire admissible** : Quartiers desservis par la Caisse Desjardins de Québec
 - Saint-Roch
 - Saint-Sauveur
 - Saint-Jean-Baptiste
 - Vieux-Québec
 - Petit Champlain
 - Vieux-Port de Québec
 - Montcalm

Critères d'admissibilité

Les projets doivent respecter l'ensemble des critères de la [Politique de contribution 2025-2027 de la Caisse Desjardins de Québec](#), en plus des critères spécifiques suivants :

- > L'organisme porteur doit être membre Desjardins et être à but non lucratif.
- > Le projet doit démontrer comment il contribue à :
 1. Animer et dynamiser la vie de quartier.
 2. Améliorer l'accessibilité et la qualité des services locaux.
 3. Produire des retombées durables et mesurables pour le quartier.
- > Le projet doit être nouveau, comporter un volet innovant ou contenir des améliorations significatives qui justifient l'investissement de la Caisse.
- > Le projet doit être réalisé dans l'un des quartiers desservis par la Caisse.

Processus de sélection

Les projets seront analysés par le Comité Coopération et Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins de Québec, composé de personnes élues au sein du conseil d'administration, lors de rencontres prévues quatre fois par année. Les décisions seront communiquées aux organismes après chaque rencontre du comité.



© Emilie Dumais

Critères de sélection

1. Pertinence

Le projet répond à des besoins démontrés dans le quartier ciblé, appuyés par des données, des consultations ou des observations terrain.

2. Impact potentiel

Le projet présente des retombées concrètes et mesurables en lien avec les objectifs de l'appel, comme :

- > la dynamisation du quartier;
- > le renforcement des liens entre la population, les commerces et les espaces publics;
- > des retombées économiques, sociales ou communautaires durables.

3. Faisabilité

Le projet repose sur un plan d'action structuré, avec :

- > des ressources bien identifiées;
- > un échéancier réaliste;
- > une capacité démontrée de mise en œuvre.

4. Concertation

Le projet est porté par une démarche collaborative impliquant des partenaires locaux. Cette concertation peut se traduire par :

- > des appuis financiers ou en services;
- > des lettres d'engagement;
- > une co-construction avec des acteurs du milieu;
- > le soutien financier d'au moins un palier de gouvernement (municipal, provincial ou fédéral).

Documents requis

> [Formulaire de demande de partenariat rempli](#)

Inscrire APPEL DE PROJETS avant le nom du projet

À la première question sur la portée du projet, veuillez cocher « Locale ou régionale ».

> Document de présentation du projet

> Budget et échéancier du projet

> Plan de visibilité

> Liste des membres du conseil d'administration

> Derniers rapports annuels et états financiers de votre organisation

> Tout autre document pertinent

Les documents doivent être envoyés en format PDF ou Word.

Pour plus d'information

 partenariat_caissedequebec@desjardins.com

 caissedequebec.com

 [Facebook](#)

Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)

Cet appel de projets est rendu possible grâce au Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Desjardins de Québec. Alimenté par les excédents annuels de la Caisse, ce fonds reflète l'engagement des membres envers le développement local : ce sont les membres qui, en assemblée générale annuelle, votent le montant à y consacrer.

Le FADM est administré exclusivement par le Conseil d'administration de la Caisse qui veille à ce que les sommes soient investies dans des projets structurants, porteurs et alignés avec les besoins du milieu.